EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOSSÉ

Séance du 07 NOVEMBRE 2019

Accusé de réception en préfecture
041-214100919-20191113-2019-64-DE
Date de télétransmission : 13/11/2019
Date de réception préfecture : 13/11/2019

Nombre de conseillers
en exercice : 13
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mil dix-neuf,
le 07 Novembre 2019 à 19h00

le Conseil Municipal de la commune de Fossé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Eliane GENUIT, Maire.

Date de convocation : le 30 octobre 2019

Présents : Mme GENUIT, Mme FOURNIER, Mme PIOFFET, Mme SANDRÉ-SELLIER, Mme GAUDELAS, Mme TERRIER, M. LANGE, M. ROSENFELD, M. De SALABERRY, M. MARCHANDEAU, M. BIARD, M. GASPARINI, M. DEPONGE.

Absents excusés :

Madame Joëlle SANDRÉ-SELLIER est nommée secrétaire.

N°2019-64 – Motion du conseil municipal contre la fermeture des trésoreries de proximité

La Direction générale des finances publiques projette d'organiser une profonde restructuration de son réseau d'implantations sur l'ensemble du territoire national pour permettre d'absorber les 15 000 à 30 000 suppressions d'emplois programmées d'ici la fin du quinquennat du Président de la République.

Les directions locales finalisent actuellement un plan de suppressions des trésoreries de proximité et de regroupement de services, éloignant toujours plus les usagers du service public.

Dans le Loir-et-Cher, dans les trois dernières années, six trésoreries ont déjà fermé : Salbris, Selles/Cher, Veuzain, Marchenoir, Montoire-sur-le-Loir, Saint-Aignan, qui se rajoutent à celles qui avaient déjà disparu, Beauce-la-Romaine, Mennetou/Cher, Herbault, Neung/Beuvron et Droué.

Dans le même temps, le service des impôts de publicité foncière de Romorantin et de Vendôme ont fusionné avec ceux de Blois, le service des impôts des entreprises de Vendôme et de Romorantin vont disparaître d'ici deux ans et seront regroupés sur Blois.

Dans un courrier du 28 juin dernier, l'intersyndicale de la DDFIP 41 nous alertait de la volonté de la direction départementale des finances publiques de fermer toutes les trésoreries de proximité situées hors des sous-préfectures.
Les trésoreries de Mondoubleau, Morée, Montrichard, Mer, Bracieux, Contres et Lamotte-Beuvron sont concernées.
Ces restructurations auront nécessairement un impact sur l'appui et le conseil délivrés par les comptables publics aux communes.

Dans sa lettre mensuelle d'informations d'octobre 2019, la Direction Générale des Finances Publiques fait part du projet concernant le Loir et Cher de mise en place de points d'accueil dans les Maisons de Services au Public (MSAP) ou dans certaines mairies, pour les particuliers.

La gestion comptable et financière des collectivités locales ainsi que les missions dévolues actuellement aux comptables publics (paiement des dépenses, encaissement des recettes, tenue de la comptabilité) seront regroupées dans des services de gestion comptable (SGC) : il est prévu l'implantation de deux services dans le loir et cher : un à Romorantin et un à Vendôme. Le conseil personnalisé aux communes sera remplacé par la création de 11 postes de conseillers référents, se répartissant toutes les communes du département, y compris pour les questions relatives à la gestion comptable.

Les usagers devront par ailleurs rejoindre les centres urbains pour pouvoir se rendre dans les services de la DGFIP à même de les assister pour accomplir leurs formalités administratives. Ces services, déjà surchargés, connaissent par ailleurs une réduction des horaires d'ouverture au public. Pour payer leurs factures de cantine, garderie, impôts locaux ils devront également aller chez les 31 buralistes du département habilités ; ces opérations nécessitant au préalable que la commune investisse d'ici juillet 2020 dans un logiciel de QR CODE, pour que les buralistes soient en mesure de scanner les codes barres.
Les particuliers pourront également payer sur internet toutes leurs factures, mais ces services dématérialisés ne sont pas accessibles à toutes les populations et dans tous les territoires.
Ces mesures traduisent, une fois de plus, l'abandon par l'État des territoires ruraux alors même que le besoin de services publics de proximité et de qualité n'a jamais été aussi prégnant.

Considérant les projets établis par le Ministre de l'action et des comptes publics et du Directeur départemental des Finances Publiques de Loir-et-Cher,

Considérant la volonté de la DGFIP de procéder à la fermeture de la majorité des trésoreries de proximité,

Le Conseil Municipal, décide à **6 voix pour** (Mme FOURNIER, Mme TERRIER, Mme SANDRÉ-SELLIER, M. LANGE, M. MARCHANDEAU, M. GASPARINI), **4 voix contre** (M. De SALABERRY, M. BIARD, M. DEPONGE, M. ROSENFELD) et **3 voix d'abstention** (Mme GAUDELAS, Mme PIOFFET, Mme GENUIT) afin de maintenir au plus haut niveau, les services publics proposés aux usagers :

- **De s'OPPOSER** fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural.
- **D'EXIGER** le maintien des trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue des comptes des collectivités locales et des établissements publics locaux.

Fait et délibéré en séance le 07 novembre 2019
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Eliane GENUIT

MAIRIE DE FOSSE
41 (Loir-et-Cher)

Le Maire :
- peut certifier sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Acte rendu exécutoire : 13 NOV. 2019

Reçu en Préfecture le : 13 NOV. 2019

Notifié le 13 NOV. 2019

Le Maire,

Eliane GENUIT

MAIRIE DE ROSSE 41 (Loir-et-Cher)

Copie :
- 1 ex dossier
- 1 ex DDFIP 41